

# DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'UNION INTERNATIONALE DES JOURNALISTES ET DE LA PRESSE DE LANGUE FRANÇAISE

20, avenue du Temple, 1012 Lausanne

Paraît dix fois par an / Prix de l'abonnement pour les

N° 310

non-membres : 18 francs (compte de chèques postaux : Lausanne 10-3056-2)

Mai 1991

Après le *Montreux Jazz Festival*, le *Béjart Ballet Lausanne* et le *Leysin Rock Festival*, voici bientôt (pour le 700<sup>e</sup> !) le *Rolle Music Festival*... A quand la *Vevey Vignerons Fête*?

## « Sanctuaire »

« Les alliés pénètrent en Irak pour installer les *sanctuaires* kurdes » (titre de journal à la mi-avril).

Sens successifs du mot : lieu le plus saint d'une église ; lieu saint (église ou temple) ; lieu protégé, secret : le tribunal, sanctuaire des lois.

Sous l'influence de l'anglais *sanctuary*, on s'est mis dès les années septante à appeler *sanctuaires* des lieux protégés des combats, et jusqu'aux caches d'armes du Viêt-cong... Baptiser de même un camp de réfugiés ne nous paraît pas moins discutable.

(Défense du français, N° 310, mai 1991)

## Apposition à l'anglaise

On dit et écrit maintenant en France : M. Michel Rocard, *le* premier ministre – M. Roland Dumas, *le* ministre des Affaires étrangères – M. Alain Juppé, *le* secrétaire général du R.P.R., etc.

En Suisse romande (surtout à la radio), on imite : M. Flavio Cotti, *le* président de la Confédération – M. Kaspar Villiger, *le* chef du Département militaire – M. Untel, *le* porte-parole des manifestants, etc.

Tous ces « le » sont du français.

(Défense du français, N° 310, mai 1991)

## « Nominé »

« L'abominable *nominé*, qui semblait avoir battu en retraite depuis quelques mois, vient de réapparaître, avec une agressivité particulière et volontaire, lors de la remise des récompenses dites des 7 d'or de la télévision. Il est déplorable que ce soit la chaîne de service public d'Antenne 2 qui tente d'imposer cet américanisme maintes fois condamné. »

Cette citation du *Musée des horreurs* de l'Académie française date d'un an mais est toujours d'actualité, en France comme en Suisse romande. Rappelons l'existence des verbes « choisir », « sélectionner »...

(Défense du français, N° 310, mai 1991)

## Légion

« Les exemples de la mainmise du pouvoir ou de l'argent sur le travail de nos confrères sont *légions*, chez nous comme ailleurs », a-t-on lu dans un organe professionnel de la presse.

La légion était chez les Romains un corps d'armée. Le mot a pris également le sens de grand nombre, multitude. Il est invariable dans l'expression : ils sont légion.

(Défense du français, N° 310, mai 1991)

## « Thé »

De l'Agence télégraphique suisse (3 avril), à propos de résidus chimiques signalés par la TV alémanique : « *Le thé* de camomille n'est pas toujours aussi sain qu'on le croit. (...) En revanche, les huit *thés* de tilleul n'ont donné lieu à aucune critique. »

Gros germanisme : l'allemand appelle *Tee* une infusion.

D'où aussi l'appellation de thé *noir* (*Schwarztee*) dont on affuble parfois le mot thé en Suisse « romande ».

(Défense du français, N° 310, mai 1991)

## « Le » 75 %

« Cette récolte de fonds auprès du public complètera le soutien promis par *le* 75 % des Conseils communaux du district de la Sarine. »

Ce « le » est à la fois incorrect et superflu : il s'agit de 75 conseils sur 100.

L'article pluriel, lui, est correct : les 20 % du bénéfice seront répartis entre les actionnaires. Mais il n'est pas indispensable : 20 % du bénéfice seront répartis (sous-entendu : les vingt centièmes) ou sera réparti (le cinquième).

(Défense du français, N° 310, mai 1991)